

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31	<b>Séance du 22 mai 2024 à 19h00</b> Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : <b>N° DEL_2024_054</b>  OBJET : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024	<b>Date de convocation : 15 mai 2024</b> <b>Étaient présents</b> M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE <b>Étaient absents</b> M. Jean-Louis VALENTE, Mme Nadia MEBARKI <b>Ont donné pouvoir</b> Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD) <b>Secrétaire de séance</b> : M. Julien CHANELIERE

### **Rappel et référence(s) :**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reste le fondement du nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 réaffirme l'importance de la participation des habitants et des professionnels de proximité à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

### **Contenu :**

Le Contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » sera adopté au Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 27 juin 2024.

Il est le fruit d'une très large phase de concertation avec l'ensemble des habitants, des communes et des acteurs du territoire (associatifs et institutionnels), notamment au travers des ateliers territoriaux et des Assises de la Politique de la Ville qui se sont tenus en automne 2023.

Il s'articule autour de 4 grands défis stratégiques pour les quartiers :

- AGIR = coopérer, simplifier les démarches et associer pleinement les habitants.
- EMANCIPER = garantir l'accès aux droits et lutter contre les inégalités.
- REVELER = favoriser l'emploi, la création d'activités, et l'attractivité des quartiers.
- RESPIRER = améliorer la qualité du cadre de vie, garantir la sécurité et l'accès à la santé.

Les actions et les dynamiques mises en œuvre à l'échelon communal et dans les quartiers prioritaires devront intégrer impérativement les dimensions suivantes :

- Les valeurs de la République, la Laïcité.
- La lutte contre toutes les formes de discrimination.

L'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville s'est engagé par l'intermédiaire d'une programmation annuelle d'agir sur les quartiers prioritaires tel que définis dans la politique de la ville.

Les partenaires et structures associatifs s'inscrivant dans les orientations définies dans le nouveau contrat de ville et souhaitant intervenir de par leurs actions sur ces quartiers peuvent ainsi déposer des projets dans une programmation annuelle.

Les projets qui sont proposés au conseil municipal seront financés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2024.

### **Point financier :**

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à la part financée par la ville.

#### **Centre social et culturel Henri Matisse :**

- Etre éco – écolo : 2000 euros
- 3M (mieux être, mieux bouger, mieux manger) : 2000 euros
- VVV Des vacances avec du sens : 1 500 euros

#### **École des parents et éducateurs de la Loire :**

- Espace de parole et d'écoute itinérant : 2500 euros

#### **Centre social Armand Lanoux :**

- Ateliers découverte : 2000 euros
- Découverte sportives et culturelles : 2000 euros
- Semaine de la parentalité : 2000 euros

#### **Sauvegarde 42**

- La culture c'est pas pour toi : 2000 euros
- Ressources citoyennes : 1000 euros

- Ville Vie Vacances : 2500 euros
- Le jeu pour servir le je : 1000 euros

**MJC :**

- La jeunesse s'exprime en hip hop : 1000 euros
- S'affirmer au féminin : 1000 euros
- Expression jeunes – 42 tours : 1000 euros

**Carnages :**

- Vers la joie : 1500 euros

**ACDYL :**

- Agir pour nous : 1000 euros

Il est précisé que les coûts nécessaires sont inscrits au budget au compte 2POVI – chapitre 65 – fonction 420 - nature 65748, (montant total : 26 500 euros).

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la participation financière de la Ville auprès des différentes structures citées ci-dessus dans le cadre de la programmation 2024 du contrat de ville.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**